



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 24896

Texte de la question

M. Gérard Hamel attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les préoccupations des masseurs-kinésithérapeutes de son département. En effet, ils s'inquiètent de la délivrance d'un trop grand nombre d'agréments d'instituts de formation à l'ostéopathie pour des non professionnels de santé. Or, ces non professionnels de santé n'ont pas reçu de formation aux matières fondamentales, à la différence des masseurs-kinésithérapeutes et des médecins, ce qui peut avoir des incidences en matière de sécurité sanitaire. Par ailleurs, ils ont la possibilité d'utiliser la publicité, alors que celle-ci est strictement interdite aux professionnels de santé libéraux. Aussi, il la prie de bien vouloir lui indiquer sa position en l'espèce, et les intentions du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Hamel](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24896

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4848

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)